



Réf. Farde e-Assemblées : 2255563

N° OJ : 60

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles - Opération 5.03.- Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité.- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.03 – « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sera menée, en priorité, sur les espaces publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic du CQD Les Marolles, à savoir :

- les abords des ensembles de logements sociaux,
- les intérieurs d'îlots,
- les espaces délaissés et peu animés ;

Considérant que cette opération servira à soutenir des initiatives locales de petite échelle dans le périmètre du CQD Les Marolles, répondant aux objectifs suivants :

- créer des moments de rencontres et de convivialité dans le quartier pour tous les publics,
- favoriser de nouvelles formes d'appropriation et d'usages des espaces publics au profit des habitants,
- augmenter la participation et l'expression citoyenne, et par ce biais, les qualités d'usage des espaces publics,
- renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et le respect des espaces publics ;

Considérant qu'à cet effet, la Cellule Rénovation urbaine a rédigé un règlement de participation en vue de sélectionner les lauréats en tant que porteurs de projet et en vue de définir les droits et les obligations de chacune des parties pour l'exécution des appels à projets en question ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique

Le règlement de participation quant à l'appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité, à mener dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

